

Monsieur Abdelaziz Sebaa
Consul Général de la République
démocratique et populaire d'Algérie
3415, rue St-Urbain
Montréal (Québec) H2X 2N2
Canada

Fax: (514) 846-8127

.....

Monsieur le Consul,

Par cette lettre, je souhaite vous faire part de ma profonde inquiétude concernant la situation actuelle des minorités religieuses dans votre pays. Ces six derniers mois, près de trente églises ont été fermées et des chrétiens condamnés à des peines de prison ferme et de fortes amendes.

Je sais que l'Algérie s'est engagée à respecter la charte des droits de l'homme. En signant le Pacte International des Droits Civils et Politiques (ICCPR-International Covenant on Civil and Political Rights) en décembre 1989, votre pays s'est engagé à respecter les droits de l'homme. Des droits qui garantissent la liberté de pensée, de conscience et de religion. Des droits ancrés dans l'article 36 de la législation algérienne.

Selon différents rapports, ces fermetures d'églises sont fondées sur l'ordonnance 06-03, qui limite les activités religieuses des croyants non-musulmans et interdit toute action religieuse qui pourrait inciter, contraindre ou utiliser des moyens de séduction tendant à convertir un musulman à une autre religion.

J'estime que cette loi ne correspond pas à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Pourtant, votre pays s'est engagé à la respecter.

Je reconnais que votre Gouvernement veut maintenir l'ordre et la sécurité publique. Mais, je ne comprends pas en quoi ces minorités religieuses pourraient déranger la paix publique.

Pour cette raison, je me permets de vous demander de vous engager contre d'autres fermetures d'églises et en faveur de la réouverture des églises fermées. Je vous demande respectueusement de soutenir les droits de l'homme des minorités en Algérie, afin que les citoyens algériens puissent vivre leur foi chrétienne en ayant des enseignements, des cultes et des cérémonies.

Veuillez agréer, Monsieur le Consul, l'assurance de notre très haute considération.

Par ma signature, je soutien l'appel en faveur de la protection des chrétiens en Algérie.

	Nom	Prénom	Adresse, Localité	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				

Monsieur Abdelaziz Sebaa
Consul Général de la République
démocratique et populaire d'Algérie
3415, rue St-Urbain
Montréal (Québec) H2X 2N2
Canada

Fax: (514) 846-8127

.....

Monsieur le Consul,

Par cette lettre, je souhaite vous faire part de ma profonde inquiétude concernant la situation actuelle des minorités religieuses dans votre pays. Ces six derniers mois, près de trente églises ont été fermées et des chrétiens condamnés à des peines de prison ferme et de fortes amendes.

Je sais que l'Algérie s'est engagée à respecter la charte des droits de l'homme. En signant le Pacte International des Droits Civils et Politiques (ICCPR-International Covenant on Civil and Political Rights) en décembre 1989, votre pays s'est engagé à respecter les droits de l'homme. Des droits qui garantissent la liberté de pensée, de conscience et de religion. Des droits ancrés dans l'article 36 de la législation algérienne.

Selon différents rapports, ces fermetures d'églises sont fondées sur l'ordonnance 06-03, qui limite les activités religieuses des croyants non-musulmans et interdit toute action religieuse qui pourrait inciter, contraindre ou utiliser des moyens de séduction tendant à convertir un musulman à une autre religion.

J'estime que cette loi ne correspond pas à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Pourtant, votre pays s'est engagé à la respecter.

Je reconnais que votre Gouvernement veut maintenir l'ordre et la sécurité publique. Mais, je ne comprends pas en quoi ces minorités religieuses pourraient déranger la paix publique.

Pour cette raison, je me permets de vous demander de vous engager contre d'autres fermetures d'églises et en faveur de la réouverture des églises fermées. Je vous demande respectueusement de soutenir les droits de l'homme des minorités en Algérie, afin que les citoyens algériens puissent vivre leur foi chrétienne en ayant des enseignements, des cultes et des cérémonies.

Veuillez agréer, Monsieur le Consul, l'assurance de notre très haute considération.